

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS FACEBOOK "Soirée aux chandelles "

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

La Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers (CCISM), BP 118 - 98713 Papeete représentée par son président, Stéphane Chin Loy organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé «**Soirée aux chandelles**» le samedi 24 mars sur le Facebook CCISM/Soirée aux chandelles à l'occasion de l'évènement **Earth Hour Tahiti 2018**.

ARTICLE 2 – CONDITIONS GENERALES

La participation au jeu est ouverte à toute personne majeure résidant en Polynésie Française, à l'exception du personnel organisateur du jeu.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats. Toute participation doit être loyale. La CCISM s'engage à respecter l'égalité des chances et se réserve le droit d'exclure les éventuels fraudeurs.

ARTICLE 3 - PRINCIPE DU JEU

Le samedi 24 mars, toute personne majeure est invitée à accéder à la page Facebook de l'évènement à l'adresse <https://www.facebook.com/>

Le participant est sur Facebook :

- 1-** il prend en photo son plat avec son smartphone ou sa tablette dans un des établissements participants
- 2-** il poste sa photo sur la page Facebook de l'évènement « Soirée aux chandelles » en précisant le lieu où il se trouve (dans un des établissements participants).

Le tirage au sort en ligne aura lieu **le mardi 27 mars** et désignera 10 gagnants parmi tous les participants.



Liste des établissements participants :

Bora Bora	Bloody's Mary
Bora Bora	Elixir
Bora Bora	Hôtel Intercontinental Bora
Bora Bora	Maikai Marina
Bora Bora	Maitai Polynesia Bora Bora
Bora Bora	Yacht club restaurant
Bora Bora	Hôtel Sofitel Marara
Faa'a	Roulotte Chez Aro
Faa'a	Hôtel Intercontinental Tahiti
Huahine	Hôtel Maitai Lapita
Huahine	Roulotte Italia
Mahina	Roulotte Sodi
Marquises	Hôtel Nuku Hiva Keikahanui Pearl Lodge
Marquises	Snack Vaeaki
Marquises	Snack Boulangerie Hiamoekuha
Marquises	Relais Moehau
Moorea	Resto Tipanier
Moorea	Sunset (Hôtel Hibiscus, Moorea)
Moorea	Hôtel Intercontinental Moorea
Moorea	La plantation de Moorea
Moorea	Rudy's
Moorea	Snack Luciano
Moorea	Hôtel Sofitel Moorea
Moorea	Te Honu Iti
Moorea	Vai'are Pizza
Moorea	Hôtel Kaveka
Moorea	La Crêperie Cook Cafe
Moorea	Green Pearl Restaurant
Paea	Moon Ray

Paea	Restaurant Snack Hoanui
Paea	Roulotte Pépone
Papara	Restaurant Beach Burger
Papara	Roulotte Moeana
Papara	Snack Taharuu
Papeete	Le Sully
Papeete	Chez Tutea & Ghislaine
Papeete	Restaurant Pitate Mamao
Papeete	Café Verde
Papeete	La Boule Rouge
Papeete	La Pomme Salée
Papeete	La Saïgonnaise
Papeete	Lapizzeria
Papeete	Le Mandarin
Papeete	Le Rétro
Papeete	Les 3 Brasseurs
Papeete	Lou Pescadou
Papeete	Lounge N'Grill
Papeete	Restaurant Jimmy
Papeete	Restaurant le Jasmin
Papeete	Roulotte chez Roger
Papeete	Ute Ute
Papeete	La Villa Tahiti
Papeete	La Corbeille d'Eau
Papeete	Auberg'in
Papeete	Le Soufflé
Pirae	Le White
Pirae	O Belvédère
Pirae	Restaurant Jeannine
Pirae	Restaurant Matete chez Kohu
Pirae	Roulotte Chez Gina
Punaauia	Le Coco's

Punaauia	Restaurant Hôtel Méridien
Punaauia	Roulotte chez Harry & Jo
Punaauia	Roulotte chez Vatea
Punaauia	Roulotte le Crépuscule
Punaauia	Roulotte Temaiti West Side
Punaauia	Snack Caro
Punaauia	Westcoast Dinner
Punaauia	Casa Bianca
Punaauia	Captain Bligh
Raiatea	Hôtel Vahine Island
Rangiroa	Snack Bar Raihei
Taravao	Roulotte C Là Bas
Taravao	Roulotte Marie Claire
Taravao	Umete

Concours Restaurants « les trophées Fetia »:

Les participants (joueurs) pourront faire gagner leurs restaurants préférés.
 Pour cela, seront comptabilisées le nombre de photos par établissements participants.
 Les 3 établissements qui auront obtenu le plus de photos de leurs clients gagneront 3 trophées.

Liste des établissements participants au concours :

Moorea	Resto Tipanier
Moorea	Sunset (Hôtel Hibiscus, Moorea)
Paea	Moon Ray
Moorea	Vai'are Pizza
Papeete	La Boule Rouge
Papeete	La Pomme Salée
Papeete	Lapizzeria
Papeete	Le Rétro
Papeete	Les 3 Brasseurs
Papeete	Lounge N'Grill
Papeete	Ute Ute
Pirae	O Belvédère

Punaauia Restaurant Le Méridien

Punaauia Roulotte chez Harry & Jo

Punaauia Westcoast Dinner

ARTICLE 4 : REMISE DES LOTS

La remise des lots est prévue le **jeudi 29 mars à 10h à la CCISM.**

Pour retirer son lot, le gagnant devra se présenter avec une pièce d'identité. Si un gagnant ne réside pas à Tahiti, il pourra faire récupérer son gain par un tiers en fournissant une photocopie de sa carte d'identité.

Le gagnant ne pourra considérer son lot comme définitivement acquis qu'après avoir été contacté par la CCISM, soit par email, soit par appel téléphonique.

Le gagnant injoignable, ou ne répondant pas dans un délai de 15 jours pour valider leur lot, ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les participants pourront consulter le nom du gagnant sur l'affiche mise en place à la CCISM, sur le site internet de la CCISM.

Aucune contrepartie ou équivalent financier du gain ne pourra être demandé par le gagnant.

Le lot ne pourra être attribué sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Le lot ne sera ni repris, ni échangé contre un autre objet.

La CCISM décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et du fait de son utilisation.

ARTICLE 5 – DESIGNATION ET VALEUR DES LOTS EN TTC

La liste des lots à gagner **Public** est la suivante :

- 1 bon repas d'une valeur de 5 000 Fcp offert par Moon Ray à Paea
- 1 bon repas d'une valeur de 5 000 Fcp offert par les 3 Brasseurs à Papeete
- 1 bon repas d'une valeur de 3 000 Fcp offert par Lounge N'Grill à Papeete
- 1 bon repas d'une valeur de 2 500 Fcp offert par la roulotte C Là Bas à Taravao
- 1 pizza offerte par Lapizzeria d'une valeur de 1 000 Fcp à Papeete
- 1 pizza offerte par Lapizzeria d'une valeur de 1 000 Fcp à Papeete
- 1 repas (composé d'une galette, d'une crêpe et d'une boisson) offert par La Boule Rouge à Papeete d'une valeur de 2 000 Fcp
 - 1 grande pizza avec une boisson offerte par Vai'are Pizza à Moorea d'une valeur de 2 000 Fcp
 - 1 bon de "tapas" de 15 pièces d'une valeur de 2 000 Fcp offert par le Ute Ute à Papeete
 - 1 bon repas offert par la Pomme Salée à Papeete d'une valeur de 2 000 Fcp

ARTICLE 6– RESPONSABILITE

Les participants désirant jouer directement en ligne sur la page Facebook de l'événement peuvent, sur simple demande, se faire rembourser des frais d'accès à internet.



La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

La CCISM ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet ou de la plateforme Facebook empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement.

Si la CCISM met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

La CCISM ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

La CCISM décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

ARTICLE 7

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la CCISM organisatrice du jeu concours dont les décisions seront sans appel.

Toute contestation à ce jeu ou réclamation sera prise en considération dans un délai de 2 mois à partir de la clôture du jeu.

ARTICLE 8

Ce Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit de Polynésie Française.

ARTICLE 9

Avec leur accord, le(s) gagnant(s) autorise(nt) la CCISM à utiliser leurs nom, prénom, voix, adresse et image dans le cadre de leur communication publicitaire et promotionnelle sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Les participants, après accord, autorisent la CCISM à utiliser leurs coordonnées dans le cadre d'une communication ultérieure entre la CCISM et ses partenaires exclusivement, sans limite de temps ou d'occasions.

La CCISM s'engage à ne jamais céder à des entreprises tierces toutes données concernant les participants au jeu.



En application de l'article 34 de la loi française n°7817 du 6 JANVIER 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de la CCISM.

ARTICLE 10

Le présent règlement est affiché à la CCISM à Papeete – Tahiti. Le règlement pourra être adressé gratuitement, par courrier, à toute personne qui en fait la demande.

